



PROJET D'USINE DE PRODUCTION DE CELLULES & MODULES DE BATTERIES ÉLECTRIQUES À BOURBOURG (59)

RÉPONSE DES MAÎTRES D'OUVRAGE
VERKOR ET RTE AU BILAN DES GARANTS
DE LA CONCERTATION PRÉALABLE

Octobre 2022

TABLE DES MATIERES

| | |
|--|-----------|
| Table des matières..... | 2 |
| I. OBJET DE LA CONCERTATION : LE PROJET D'USINE DE PRODUCTION DE CELLULES ET MODULES DE BATTERIES A BOURBOURG | 3 |
| 1.1. Présentation des maitres d'ouvrage | 3 |
| 1.2. Présentation du projet | 6 |
| II. LA CONCERTATION PREALABLE SOUS L'EGIDE DE LA CNDP 8 JUIN 2022 – 22 JUILLET 2022 | 12 |
| 2.1. Rappels sur la démarche et ses objectifs | 12 |
| 2.2. Le rôle de la CNDP | 13 |
| 2.3. Les objectifs de la concertation..... | 14 |
| 2.4. Le déroulé de la concertation préalable | 14 |
| 2.5. Annonce de la concertation : les outils | 15 |
| 2.6. Déroulement et modalités de la concertation | 17 |
| 2.7. Le résultat quantitatif..... | 19 |
| III. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES PREMIERS ENGAGEMENTS DES MAITRES D'OUVRAGE..... | 22 |
| 3.1. Enseignements sur la concertation | 22 |
| 3.2. Enseignements sur l'opportunité du projet | 23 |
| 3.3. Engagements de VERKOR, de RTE et des parties prenantes..... | 24 |
| IV. LES REPONSES DES MAITRES D'OUVRAGE AUX DEMANDES ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS..... | 28 |
| 4.1. Liste des recommandations des garants..... | 28 |
| 4.2. Réponses des maitres d'ouvrage..... | 30 |
| V. CONCLUSION DES MAITRES D'OUVRAGE | 42 |

I. OBJET DE LA CONCERTATION : LE PROJET D'USINE DE PRODUCTION DE CELLULES ET MODULES DE BATTERIES A BOURBOURG

1.1. Présentation des maitres d'ouvrage



Qui est VERKOR ?



Les 6 co-fondateurs de Verkor : de gauche à droite, de haut en bas : Olivier Dufour, Philippe Chain, Sylvain Paineau, Christophe Mille, Gilles Moreau et Benoit Lemaignan

Le projet de l'entreprise VERKOR a germé dans le cadre d'une rencontre entre 6 co-fondateurs aux compétences très complémentaires, avec en commun un parcours dans de grandes entreprises industrielles comme Tesla, Airbus, Renault, Audi et Schneider Electric (qui soutient le projet avec le groupe chimique français Arkema).

Ces acteurs, tous implantés dans la région grenobloise, s'accordent sur une vision commune : **accélérer l'industrialisation des batteries électriques en Europe en limitant leur impact carbone et en diminuant leur coût de production.**

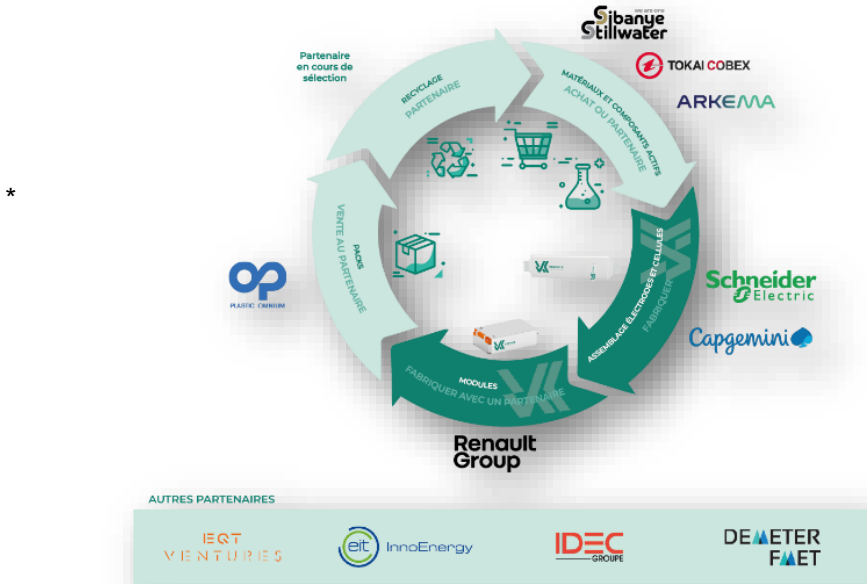
La dynamique est ainsi lancée et en juillet 2020, l'entreprise VERKOR est créée. Installée à Grenoble, elle compte 210 salariés ; selon ses projections, ils seront 249 à la fin de l'année 2022.

Des partenaires sur l'ensemble de la chaîne de valeur

Pour mettre en place une production intégralement vertueuse, VERKOR mise sur des partenariats tout au long de la chaîne de valeur qui dépassent la simple relation fournisseur-client classique. La conviction de la nécessité de collaborations entre experts de domaines complémentaires, qui sont à même de fournir la plus grande valeur ajoutée sur chaque portion de la chaîne de valeur, est en effet un des éléments structurants de l'entreprise. Ses partenaires sont ainsi non seulement des fournisseurs ou clients, mais aussi des ressources pour innover collectivement, en mutualisant les compétences et les moyens au service d'un

projet commun, celui de la démocratisation des batteries électriques et de l'accélération de la transition écologique.

Ainsi, VERKOR bénéficie du soutien de l'EIT InnoEnergy, du Groupe IDEC, de Schneider Electric, Capgemini, Renault Group, EQT Ventures, Arkema, Tokai COBEX, du FMET géré par Demeter, Sibanye-Stillwater et Plastic Omnium, avec pour objectif de catalyser la production de batteries bas carbone en France et en Europe pour répondre à la demande croissante de véhicules électriques, de la mobilité électrique en général et du stockage stationnaire en Europe.



RTE, co-maitre d'ouvrage

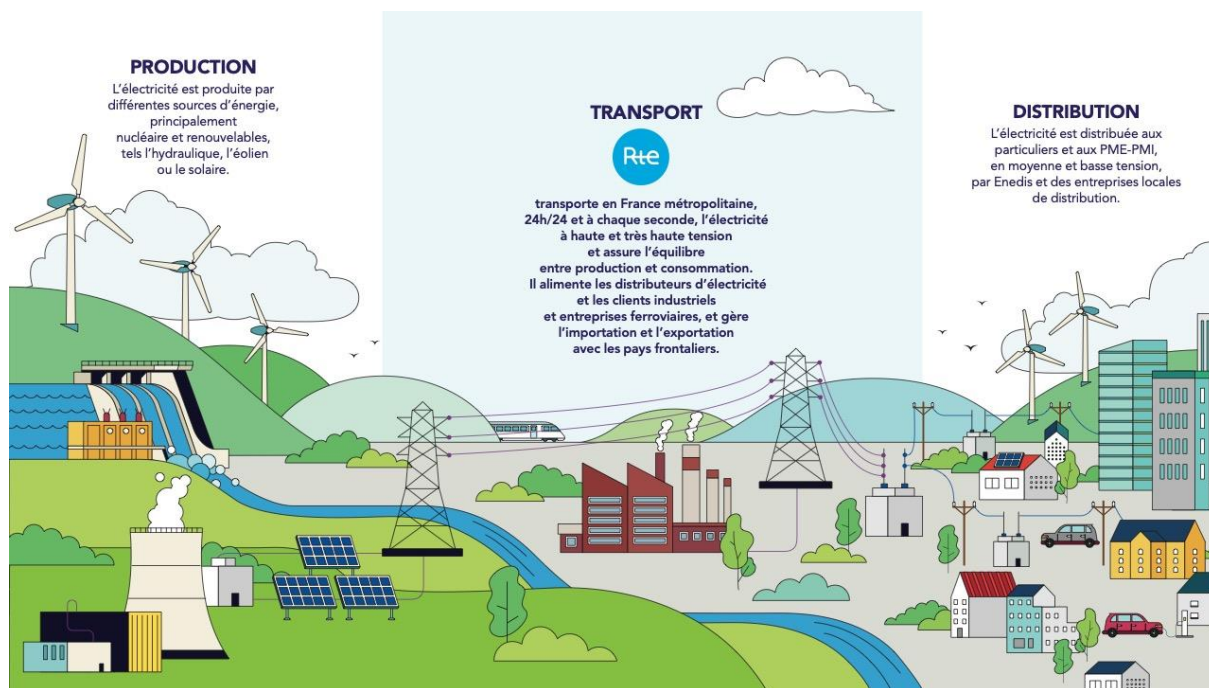
RTE, gestionnaire du réseau de transport d'électricité français, assure une mission de service public : garantir l'alimentation en électricité à tout moment et avec la même qualité de service sur le territoire national grâce à la mobilisation de ses 9 500 salariés.

RTE gère en temps réel les flux électriques et l'équilibre entre la production et la consommation. RTE maintient et développe le réseau haute et très haute tension (de 63 000 à 400 000 volts) qui compte plus de 100 000 kilomètres de lignes aériennes, plus de 6 000 kilomètres de lignes souterraines, 2 800 postes électriques en exploitation ou co-exploitation et 51 lignes transfrontalières. Le réseau français, qui est le plus étendu d'Europe, est interconnecté avec 33 pays.

C'est notamment à travers cette mission d'éclairer que RTE a présenté son étude prospective sur l'évolution du système électrique à horizon 2050, intitulée « Futurs énergétiques 2050 »,

exposant différents scénarios de consommation électrique et différents mix de production électrique possibles.

En vertu des missions de service public qui lui sont conférées, **RTE assure le raccordement et l'accès, dans des conditions non discriminatoires, au réseau public de transport d'électricité.** En tant que gestionnaire du réseau public de transport d'électricité en France, RTE instruit la demande de raccordement de l'usine au réseau public de transport d'électricité.



Contribution au projet VERKOR : les hypothèses de raccordement électrique

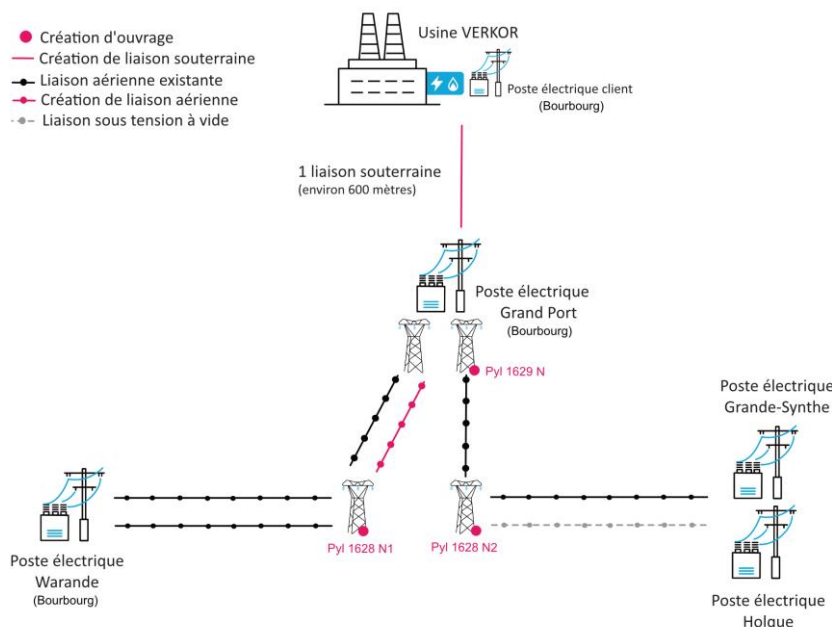
RTE est responsable de l'acheminement de l'électricité, qui sera la 1^e source d'énergie utilisée par l'usine, vers la gigafactory de VERKOR. Le raccordement au réseau est donc une étape indispensable et un élément structurant du projet de VERKOR, qui confère à RTE, qui en a la charge, **le rôle de co-maître d'ouvrage.**

VERKOR a fait évoluer sa demande de raccordement après le 22 juillet 2022 ; seule son alimentation principale sera issue du réseau de transport d'électricité pour une puissance de 205MW. Cette demande conduit à modifier la solution de raccordement proposée durant la concertation préalable.

Ainsi, le raccordement de VERKOR au réseau de transport d'électricité consistera à créer, à partir du futur poste électrique de l'usine, **une seule liaison souterraine haute tension à 225 000 volts** – au lieu des deux évoquées durant de la concertation préalable – sur environ 600 mètres pour rejoindre le poste électrique du réseau de transport d'électricité à 225 000 volts le plus proche : le poste électrique de Grand-Port 225 000 volts. Ce dernier, inauguré en 2021 et implanté au sein de la Zone Grandes Industries du Grand Port Maritime de Dunkerque, accueillera les équipements nécessaires à la mise en œuvre de la solution de raccordement sans nécessiter d'extension foncière.

La puissance de raccordement demandée par VERKOR n'ayant pas évoluée, le raccordement, au poste de Grand-Port 225 000 volts, des 205MW nécessaires au fonctionnement des installations de VERKOR, entrainera des contraintes techniques de gestion des flux d'énergie. Pour y remédier et garantir la qualité d'alimentation de la zone, il

sera nécessaire de renforcer le réseau électrique. Ce renforcement consistera à adapter la liaison 225 000 volts existante Warande Holque pour la dévier jusqu'au poste de Grand-Port et en faire une nouvelle liaison 225 000 volts Warande Grand-Port. Concrètement, la mise en œuvre de ce renforcement nécessitera d'ajouter 3 pylônes et d'en démonter un, puis de créer environ 150 mètres de liaison aérienne à 225 000 volts depuis la ligne existante Warande Holque à 225 000 volts pour l'amener jusqu'au poste de Grand-Port.



La nouvelle liaison souterraine, ainsi que les travaux d'adaptation du poste électrique de Grand-Port et de la liaison aérienne Warande Holque seront localisés dans la seule commune de Bourbourg (59), majoritairement au sein de l'emprise du Grand Port Maritime de Dunkerque.

1.2. Présentation du projet

La zone d'implantation

Le projet s'implantera à Bourbourg, sur la **zone Grandes Industries (ZGI)** du Grand Port Maritime de Dunkerque (GPMD), une plateforme aménagée de 160 ha qui fait partie des **12 premiers sites clé en main français labellisés « Choose France » en janvier 2020**.

Le site ZGI fait 150 hectares, le long de l'autoroute A16. Il est à l'intérieur du domaine privé portuaire.

Projection (vue 3D numérique) de la Gigafactory de Verkor à Bourbourg



- **Superficie:** 20 hectares pour 16 GWh de capacité de production annuelle
- **Bâtiments de production :** 110 000 m²
- **Magasin de stockage et espace de livraison :** 9 000 m²
- **Bureaux :** 2 000 m²
- **Parkings :** 7 500 m²
- **Effectifs :** 780 opérateurs, 325 techniciens et responsables de la gestion de production, 65 personnes au magasin et à la logistique et 30 cadres et fonctions support

Vue d'architecte, qui ne représente pas l'architecture finale du bâtiment, en cours de définition.



Une partie du toit sera équipée de panneaux photovoltaïques. Environ 3% de la consommation seront couverts par cette autoconsommation d'électricité produite par les panneaux photovoltaïques, qui permettront de répondre pour partie aux objectifs de l'usine de tendre autant que possible vers une « green factory ».

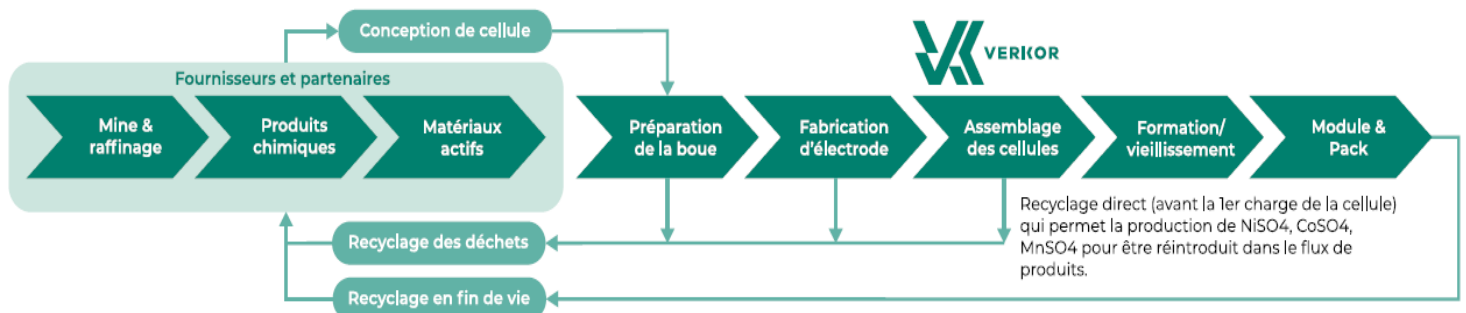
Production

La gigafactory VERKOR a pour ambition de produire des cellules et des modules de batterie. La cellule est l'élément unitaire, en format pochette, qui sera assemblé en 10 à 20 exemplaires dans des modules. Ceux-ci sortiront de l'usine pour alimenter les programmes de productions de véhicules électrique de Renault dans un premier temps, puis d'autres clients.

Visuel des cellules et modules produits par la gigafactory de Verkor



L'objectif est de produire plusieurs dizaines de millions de cellules pouvant à horizon 2025 alimenter 300 000 véhicules électriques.



Chaîne de fabrication d'un « pack » batterie

Le calendrier prévisionnel de travaux sur le site de Dunkerque

- Démarrage de travaux de préparation du site : 1er trimestre 2023
- Démarrage des travaux de construction des bâtiments et de fabrication des équipements : 2ème trimestre 2023
- Démarrage des travaux pour les raccordements aux réseaux : 2ème trimestre 2024
- Mise en service RTE : octobre 2024
- Livraison des équipements (arrivée sur site) : fin mai 2024
- Livraison des bâtiments : fin 2ème trimestre 2025

Le classement SEVESO

Le classement SEVESO seuil haut de VERKOR est **une conséquence réglementaire de l'activité de l'entreprise**. Une étude de dangers est en cours d'élaboration, des adaptations du projet ont déjà été réalisées pour rendre impossible tout scénario de danger lié à des flux thermiques ou des flux d'explosion qui sortiraient de l'emprise du site. De plus, le site d'implantation a justement été choisi pour ses grandes dimensions, qui permettent une construction à bonne distance des limites de propriétés.

A l'image des autres projets de gigafactories sur le territoire (ACC à Douvrin et AESC ENVISION à Douai) qui parviennent aux mêmes conclusions, aucun flux thermique ou d'explosion n'en sortira



Etablissement SEVESO seuil haut
(en raison de la nature et de la quantité de produits stockés).

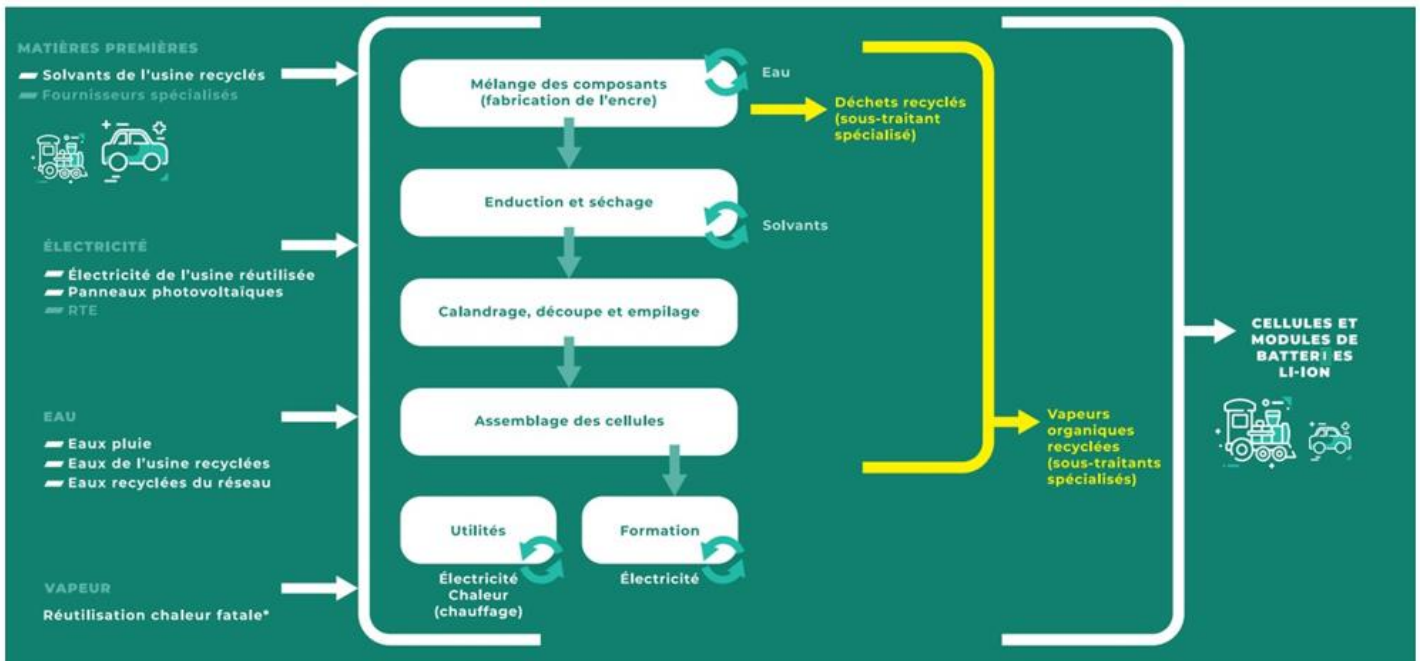


Etude de dangers en cours

- ✓ identifie les évènements accidentels potentiels
- ✓ les quantifie (probabilité d'apparition, d'intensité des effets et de gravité)
- ✓ évalue les risques d'apparition d'effets dominos (sur site et en dehors)

La « directive SEVESO » :
Directive européenne pour prévenir les risques industriels majeurs.
Elle impose 2 obligations réglementaires :
→ Identifier les risques associés à certaines activités industrielles (classement seuil haut ou seuil bas)
→ Prévenir ces risques (prescription de mesures adaptées)

Concernant les matières premières stockées qui sont à l'origine du classement SEVESO, elles sont livrées dans des « big bags » hermétiques de 800 kgs avec une double enveloppe, permettant un conditionnement sous vide. Les opérateurs ne sont jamais en contact avec ces matières, et restent donc en sécurité. Au cours du process, des poussières sont générées : l'air fait donc l'objet de nombreuses filtrations avant d'être rejeté dans l'atmosphère. Cela permet de récupérer la matière première qui pourrait s'y trouver en suspension. VERKOR a travaillé avec succès sur les meilleures technologies possibles afin d'abaisser les perspectives de rejets dans l'environnement ; ainsi, si la réglementation impose une limite de 5mg/nm3, et VERKOR sera pour sa part en dessous de 1mg/nm3.



Emplois : effectifs envisagés

L'enjeu sociétal du projet de gigafactory de VERKOR est directement lié au transfert des emplois de la filière du véhicule thermique vers celle de la filière locale du véhicule électrique.

VERKOR a pour but d'accélérer cette dynamique, en travaillant en parallèle sur la compétitivité des outils de production et sur la coopération avec l'ensemble des acteurs afin de structurer une filière de la batterie au niveau national.

Concernant la gigafactory, Sur 1 000 à 1 500 personnes qui seront en activité dans l'entreprise à l'horizon 2027, il y aura une large proportion des métiers d'opérateurs, de maintenance et de techniciens. Pour répondre à ces besoins, VERKOR travaille d'ores et déjà avec les organismes locaux sur des formations.

| Plan d'effectifs (1000 à 1500p) | % des ressources |
|---------------------------------|------------------|
| Opérateurs | 38% |
| Logistique | 2% |
| Maintenance | 5% |
| Techniciens de production | 5% |
| Ingénieurs de production | 21% |
| Qualité | 17% |
| Responsables industriels | 10% |
| Top managers | 2% |

VERKOR s'est engagée à recruter les futurs salariés de l'usine majoritairement au niveau local.

Un projet d'AMI (Appel à Manifestation d'Intérêt) sur les compétences et métiers d'avenir a d'ores et déjà été déposé à Grenoble, la même démarche est prévue dans les Hauts-de-France. A Grenoble, VERKOR travaille avec l'AFPA, l'AFPI et les universités, fédérant tout un écosystème pour pouvoir former des profils Bac-3 à Bac+8 en s'appuyant sur les experts de VERKOR, mais aussi sur des capacités de formation en réalité virtuelle, et un accès privilégié au VERKOR INNOVATION CENTRE. La même chose est prévue pour les Hauts-de-France. Il s'agit en outre de former des formateurs et de créer de nouveaux parcours pédagogiques adaptables pour favoriser l'émergence de nouveaux talents.

Depuis l'annonce de l'arrivée de VERKOR, la Communauté Urbaine de Dunkerque s'est organisée autour de l'emploi ; un directeur Emploi va être nommé, qui aura pour objectif de coordonner l'action de tous les acteurs, tel Entreprendre Ensemble.

L'enjeu est de mettre à disposition l'ensemble des solutions existantes, aussi bien en matière d'emploi qu'en matière de formation et d'éducation.

Des manifestations seront organisées afin de sensibiliser le public à l'industrie du futur.

II. LA CONCERTATION PREALABLE SOUS L'EGIDE DE LA CNDP 8 JUIN 2022 – 22 JUILLET 2022

2.1. Rappels sur la démarche et ses objectifs

Le projet d'installation de la gigafactory VERKOR à Bourbourg a fait l'objet d'une concertation préalable en amont de l'enquête publique en raison de son impact sur le territoire et du montant investi pour sa réalisation (montant supérieur à 600 millions d'euros), critère déterminant dans le choix du type de participation du public au projet.

Cette concertation est régie par le Code de l'Environnement (article L121-8 et L121-16 CE) et intervient en parallèle des premières études conduites sur le projet.

La concertation préalable est une procédure organisée en amont d'un projet susceptible d'avoir un impact sur l'environnement, le cadre de vie ou l'activité économique d'un territoire. Cette procédure, décrite aux articles L. 121-1 et suivants du code de l'environnement, vise à :

- débattre de l'opportunité, des objectifs et des principales caractéristiques du projet ;
- débattre du projet porté par la maîtrise d'ouvrage, des alternatives à ce projet, et enfin de sa non mise en œuvre (option zéro) ;
- débattre des impacts environnementaux, des enjeux socio-économiques et des effets du projet sur l'aménagement du territoire ;
- informer le public et répondre à ses interrogations sur l'état d'avancement du projet, ses objectifs et ses effets ;
- enrichir le projet en intégrant au mieux les besoins et les attentes exprimés par le public ;
- éclairer le maître d'ouvrage sur les suites à donner à son projet et sur les modifications à lui apporter.

Compte tenu de la nature et du montant de l'investissement, VERKOR et RTE ont cosaisi la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) au titre de l'article L121-8 du Code de l'Environnement.

La CNDP a décidé le 1^{er} décembre 2021 de ne pas organiser de débat public et de confier la mise en œuvre de la concertation au porteur de projet, sous l'égide de deux garants, qu'elle a nommés, MM. Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ.

La CNDP a approuvé le dossier de concertation et les modalités de sa mise en œuvre au cours de sa séance du 18 mai 2022.

Les décisions de la CNDP relatives au projet de VERKOR-RTE de construction d'une usine de production de cellules et modules de batteries électriques sont consultables sur la page dédiée à cette concertation sur le site de la CNDP : <https://www.debatpublic.fr/construction-dune-usine-VERKOR-de-batteries-electriques-2683>

- **22 novembre 2021:** Saisine de la CNDP par VERKOR et RTE
- **1^{er} décembre 2021:** décision par la CNDP d'organiser une concertation préalable, désignation d'un garant, M. Jean-Luc RENAUD
- **14 février 2022:** VERKOR annonce à la CNDP le choix de Dunkerque
- **2 mars 2022:** désignation d'un co-garant, M. Jean Raymond WATTIEZ
- **18 mai 2022:** approbation des modalités de la concertation en séance plénière de la CNDP

2.2. Le rôle de la CNDP

Autorité indépendante des pouvoirs publics, la Commission nationale du débat public (CNDP) a pour rôle la **préservation du « droit au débat »** inscrit à l'article 7 du Code de l'Environnement. Ce droit stipule que de toute personne vivant en France puisse accéder à l'information et à la participation sur les projets ou les politiques qui ont un impact sur l'environnement. La CNDP assure ainsi son rôle au travers de 5 missions :

- Veiller au droit constitutionnel à l'information et à la participation du public ;
- Organiser des débats publics et garantir les concertations ;
- Rendre compte des résultats des débats ;
- Développer la culture de la participation ;
- Concilier (En cas de risque de conflit sur des projets ayant un impact sur l'environnement).

Concrètement, lors de concertations réglementaires, cela se traduit par la présence d'un ou plusieurs représentant(s) de la CNDP tout au long de la démarche de concertation. Ces garants, nommés par la CNDP, sont indépendants de la maîtrise d'ouvrage et s'assurent que les modalités de la participation sont en phase avec les 6 principes de la CNDP :

- ⇒ L'indépendance : les garants ne sont pas liés aux parties prenantes concernées par le projet et n'ont aucun lien financier avec aucune de ces parties prenantes ;
- ⇒ La neutralité : les garants sont neutres, ils ne donnent pas d'avis sur le fond du projet et veillent au respect de la participation ;
- ⇒ La transparence : l'information en lien avec la concertation sur le projet est complète et sincère, et largement diffusée dès la saisine de la CNDP par le porteur de projet et jusqu'au bilan de la concertation qui sera également public. La concertation est ouverte à tous, les échanges font l'objet de comptes rendus ;
- ⇒ L'argumentation : chaque personne a la possibilité de s'exprimer et de développer ses arguments, sans considération quantitative. Toute intervention doit être entendue ;
- ⇒ L'égalité : toute personne qui s'exprime a droit à la parole de manière égale, sans considération pour son poids politique, social, économique ou autre ;
- ⇒ L'inclusion : les modalités d'information et de concertation sont variées et permettent de toucher tous les publics concernés, y compris les personnes les plus éloignées des arènes publiques. En outre, les séquences sont filmées pour permettre l'information des personnes qui ne pourraient participer physiquement aux rencontres de la concertation.

2.3. Les objectifs de la concertation

Conformément aux principes de la CNDP, l'objectif de la concertation préalable est de partager, avec les acteurs et le public, les enjeux stratégiques du projet, ses impacts socio-économiques et environnementaux ainsi que les modalités d'accompagnement et de contrôle.

Cette phase de dialogue doit permettre de recueillir l'expression et les propositions des uns et des autres pour enrichir les orientations qui seront retenues ultérieurement par les maîtres d'ouvrage.

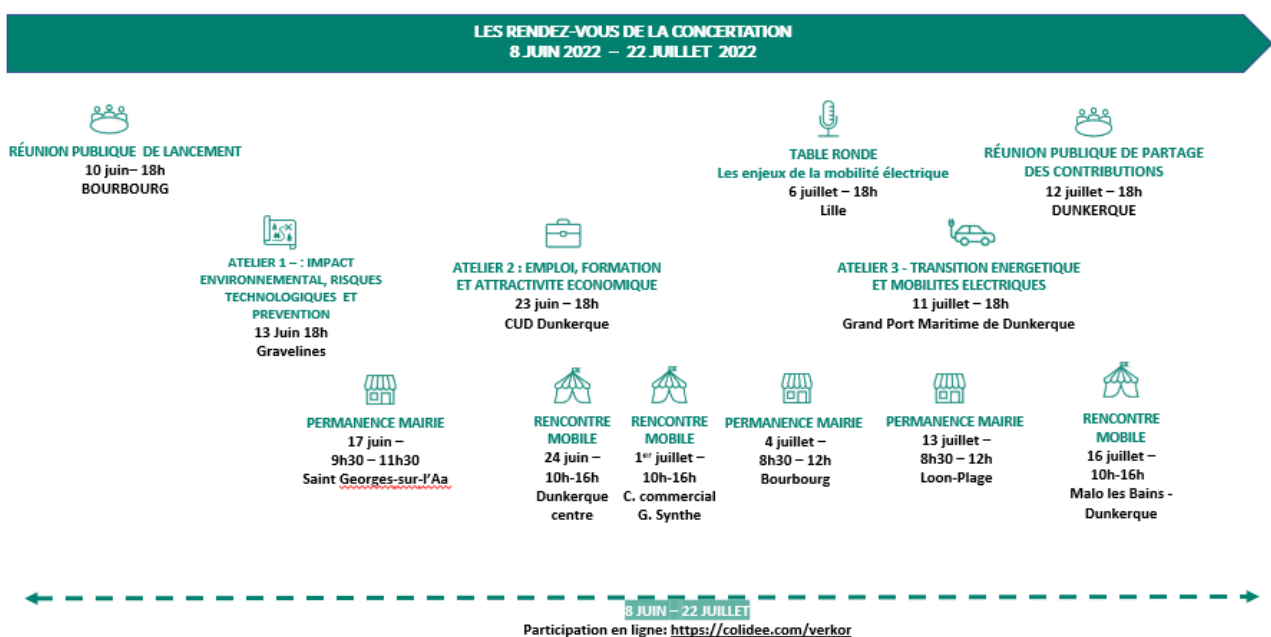
Elle intervient en amont des autorisations administrative, et se poursuit par une phase dite de « concertation continue », qui permet aux acteurs et au public d'être tenu informés des avancées du projet, jusqu'à la phase d'enquête publique.

2.4. Le déroulé de la concertation préalable

La concertation préalable relative au projet d'usine de production de cellules et modules de batteries électriques à Bourbourg (59) s'est tenue du 8 juin 2022 au 22 juillet 2022.

Le dispositif proposé, et validé par la CNDP, afin de tenir informées les parties prenantes et de leur permettre de s'exprimer quant au projet comportait :

- **2 réunions publiques** : une réunion de lancement de la concertation et une réunion de partage des contributions ;
- **3 ateliers thématiques** : un premier atelier subdivisé en 2 sous-ateliers portant d'une part sur l'impact urbain et environnemental, d'autre part sur les risques technologiques et la prévention ; un atelier relatif à l'emploi et à la formation ; un atelier dédié à la transition énergétique en matière de mobilité ;
- **Une table ronde** portant sur les enjeux de la mobilité électrique ;
- **3 permanences en mairie** (Saint-Georges-sur-l'Aa, Bourbourg et Loon-Plage) ;
- **3 rencontres mobiles.**

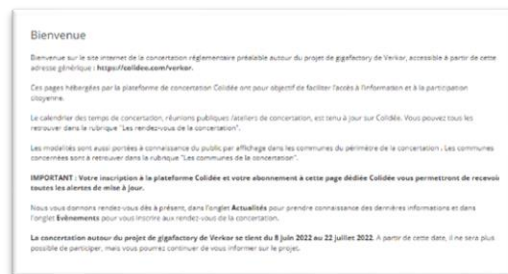


Un dispositif de concertation continue en ligne (<https://colidee.com/VERKOR>) était également mis à la disposition du public afin de lui permettre de contribuer au projet tout au long de la démarche.

2.5. Annonce de la concertation : les outils

Conformément aux dispositions réglementaires, les modalités de participation ont été annoncées 15 jours avant l'ouverture de la période de concertation préalable par les moyens suivants :

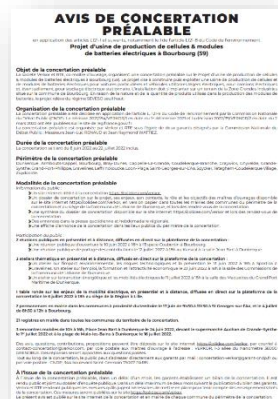
- **Ouverture de la plateforme de concertation** à l'adresse suivante : <https://colidee.com/VERKOR>. Elle permet au public d'avoir accès à tous les éléments du projet (dossier du maître d'ouvrage, synthèse, comptes-rendus des réunions), mais aussi de contribuer et de prendre connaissance des réponses aux questions posées à partir du 10 juin. Elle intègre également le calendrier et toutes les actualités de la concertation.



- **Avis dans la presse locale** : *Le Phare Dunkerquois* et *La Voix du Nord* le 25 mai 2022.



- **Affichage** 15 jours avant le début de la concertation **de l'avis de concertation préalable et de l'affiche communicante en mairies, comités de quartier et tout endroit stratégique** (port, Communauté de communes).



- **Plaquette d'information** boîtée à hauteur de 14 000 exemplaires dans les communes du périmètre restreint : Bourbourg, Saint-Georges-sur-l'Aa, Gravelines, Grand-Fort-Philippe, Loon-Plage et Craywick. Elle est également disponible en libre accès dans les 21 mairies des communes du projet.



- **Dossier de concertation** disponible dans les 21 mairies des communes du projet.



- **Registres papiers**, prenant la forme de livres d'or, mis à disposition dans les mairies concernées par le projet tout au long de la concertation afin de permettre à chacun de contribuer.
- **Conférence de presse** annonçant la concertation, le 24 mai 2022. La conférence de presse est proposée en ligne, en direct de Bourbourg, en présence de M. Benoit LEMAIGNAN, Co-fondateur et Président du Directoire de VERKOR, Mme Anne-Marie REYNARD directrice du centre développement ingénierie RTE Nord, M. Éric GENS, maire de Bourbourg, M. Rafaël PONCE, Directeur Général Adjoint de la Communauté Urbaine de Dunkerque, M. Nicolas FORAIN, Chef du Département Développement Logistique et Industriel du Grand Port Maritime de Dunkerque, et M. Jean-Luc RENAUD, garant de la CNDP.



2.6. Déroulement et modalités de la concertation

- **Les outils mis à la disposition du public**

La concertation préalable s'est déroulée du 8 juin 2022 au 22 juillet 2022. Elle était ouverte à tous les publics, sans inscription préalable, sur tous les sites des différents rendez-vous.

Durant toute la durée de la concertation, **le public pouvait poser ses questions ou contribuer** :

- **Dans les registres** mis à disposition du public dans les mairies du périmètre de la concertation ;
- **Pendant les temps présentiels et/ou distanciels de rencontres et d'échanges** : réunions publiques, ateliers thématiques, débats mobiles, permanences physiques et téléphoniques ;
- **Sur la plateforme du projet** dans la rubrique « Participer » : un message de 400 caractères peut être facilement envoyé, avec la possibilité de joindre un fichier attaché dans le cas d'une contribution plus longue ;

- Par courrier envoyé à VERKOR ou RTE : 1-3 allée du Nanomètre, 38000 GRENOBLE ;
- Par courriel envoyé à VERKOR ou RTE : contact-concertation@VERKOR.com
- Par courrier ou courriel envoyé aux garants : concertation-VERKOR@garant-cndp.fr.

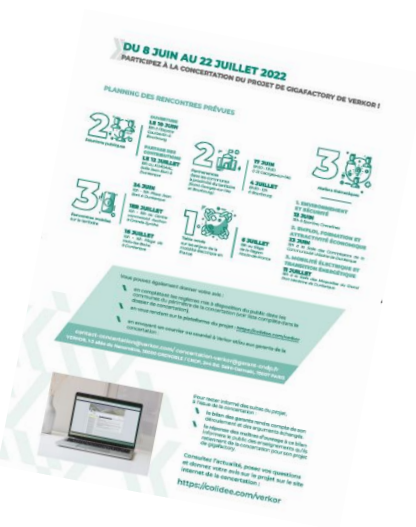
VERKOR et RTE se sont engagés à répondre, pendant la concertation et/ou dans leur réponse au bilan des garants, à l'ensemble des questions posées par le public.

Toutes les réponses apportées par les maitres d'ouvrage sont disponibles sur la plateforme de la concertation.

- **Les rendez-vous de la concertation**

Durant les 12 rendez-vous de la concertation, il était mis à la disposition des participants, en libre accès :

- Le dossier de synthèse du projet (8 pages)
- Le dossier de concertation (100 pages)
- Les flyers reprenant toutes les dates de la concertation et les informations pour y participer



Flyer mis à la disposition du public

Des kakémonos permettaient également aux participants, ainsi qu'aux passants durant les rencontres mobiles, de s'informer sur le projet.



L'intégralité des rendez-vous de la concertation ont fait l'objet de comptes-rendus détaillés, disponibles en libre accès sur la plateforme de la concertation ([colidee](https://colidee.com) - [Projet d'usine de production de cellules & modules de batteries électriques à Bourbourg \(59\) - Comprendre : Les rendez-vous de la concertation: comptes-rendus \(colidee.com\)](https://colidee.com)).

Les 2 réunions publiques ainsi que la table ronde permettaient une participation à distance. Dès le lendemain, elles étaient intégralement visionnables en replay sur la plateforme de la concertation ([colidee](https://colidee.com) - [Projet d'usine de production de cellules & modules de batteries électriques à Bourbourg \(59\) - Galerie \(colidee.com\)](https://colidee.com)).

Ces divers documents sont toujours disponibles.

2.7. Le résultat quantitatif



Les 8 territoires rencontrés

- Bourbourg
- Gravelines
- Saint Georges-sur-l'Aa
- Lille
- Dunkerque
- Grande-Synthe
- Malo-les-Bains
- Loon-Plage

Les 37 intervenants, par ordre d'intervention

- Eric GENS, Maire de Bourbourg
- Maurice GEORGES, Président du Directoire du Grand Port Maritime de Dunkerque
- Patrice VERGRIETE, Président de la Communauté Urbaine de Dunkerque
- Benoit LEMAIGNAN, Président du Directoire de VERKOR
- Jean-Luc RENAUD, garant de la CNDP
- Jean Raymond WATTIEZ, garant de la CNDP
- Franck DHERSIN, Vice-président du conseil régional des Hauts-de-France
- Aurélien LESPINASSE, chef de projet RTE
- Sylvain PAINEAU, Co-fondateur et Directeur de l'immobilier et de la construction, VERKOR
- Julien PORTALES, Responsable HSE, VERKOR
- Olivier DUFOUR, Co-fondateur et Engagement des parties prenantes, VERKOR
- Bertrand RINGOT, Maire de Gravelines
- Nicolas FORAIN, Chef du Département Développement Logistique et Industriel, GPMD
- Virginie HOCHARD, Architecte, AVANTPROPOS ARCHITECTES
- Solenn LE BRAY, Chargée de communication, VERKOR
- Damien BLOT, Chargé d'études concertation environnement, RTE
- Eric BOCQUILLON, adjoint au maire, Saint-Georges-sur-l'Aa
- Laurent PIDOUX, Directeur Général des Services, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Gilles MOREAU, Co-fondateur et Directeur de l'innovation, VERKOR
- Franck TALLIEU, Directeur RH, VERKOR
- Brahim HAMRA, Directeur, Pôle Emploi Dunkerque

- Emmanuelle LEROY, Directrice Attractivité et Emploi, Direction Générale Economie et Attractivité, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Frédéric BERNARD, Coordonnateur de bassin Dunkerque-Flandre, Education Nationale
- Edmond ABI-AAD, Vice-Président en charge de la Commission Recherche et des Partenariats, 1er Vice-Président, Université du Littoral Côte d'Opale (formation)
- Jean-Charles DEBERT, Directeur de l'innovation, AFPA Région Haut de France
- Jean-Philippe MARTEL, Responsable Construction, VERKOR
- Frédéric MOTTE, Conseiller Régional, Président de la mission REV3
- Marie CHERON, E-mobility manager, Transport et Environnement
- Philippe CHAIN, Co-fondateur et directeur de la clientèle, VERKOR
- Luciano BIONDO, Directeur Général Renault ElectriCity
- Laurent CANTAT-LAMPIN, Délégué RTE Hauts-de-France, RTE
- Xavier DAIRAINÉ, Directeur de projets, Communauté Urbaine de Dunkerque
- Raphaël PONCE, Directeur Général Adjoint Communauté Urbaine de Dunkerque
- Daniel DESCHODT, Directeur Général Adjoint du Grand Port Maritime de Dunkerque
- Hervé TOURMENTE, Sous-Préfet de Dunkerque
- Anne-Marie REYNARD, Directrice du Centre Développement ingénierie Lille RTE
- Julie HAUSPIE, Chargée de communication, RTE

III. LES ENSEIGNEMENTS DE LA CONCERTATION ET LES PREMIERS ENGAGEMENTS DES MAÎTRES D'OUVRAGE

3.1. Enseignements sur la concertation

Organisée au début de l'été, la concertation portant sur le projet d'usine de production de cellules et modules de batteries électriques à Bourbourg a permis de réunir un public large et varié, notamment issu des milieux associatifs, étudiants ou de la formation professionnelle. Des riverains, ainsi que des personnes intéressées par l'éventualité de travailler au sein de la future usine VERKOR, si la création de celle-ci devait être confirmée, se sont également rendus aux différents rendez-vous.

En outre, les élus du territoire (communes, Communauté Urbaine de Dunkerque) ainsi que le Grand Port Maritime de Dunkerque se sont largement mobilisés pour affirmer leur soutien au projet et informer les habitants sur les réflexions et actions en cours, particulièrement en matière de mobilité et d'emploi.

Différents points de contrôle effectués sur le territoire, notamment par les garants de la CNDP (contrôle de l'affichage, des répercussions presse, micros-trottoirs...), ont permis de vérifier de la bonne communication faite sur le projet. Celle-ci a été jugée satisfaisante. Il s'est avéré que :

- Les habitants concernés par le périmètre d'implantation du projet d'usine en avaient connaissance.
- Si certains ignoraient la tenue de la concertation préalable et le dispositif mis en place pour informer la population et lui permettre de participer au projet, ceux-ci ne jugeaient pas nécessaire de s'y rendre, le projet ne soulevant pas d'inquiétude particulière à leurs yeux. Tous se sont affirmés globalement favorables au projet.

La mobilisation s'est cependant émoussée au fil de la période de concertation. Si 82 personnes ont participé, en distanciel ou en présentiel, à la première réunion publique le vendredi 10 juin à Bourbourg, elles n'étaient que 27 le 12 juillet 2022, jour de la réunion publique de partage des contributions. Il s'agit d'un phénomène courant quand ce type de dispositif est mis en place, mais il s'explique notamment dans ce cas précis par :

- **La période estivale** durant laquelle la concertation a été organisée ;
- **Le passage du Tour de France**, à la même époque, sur le périmètre même de la concertation ;
- **Les spécificités du territoire concerné** : bénéficiant d'un tissu industriel important, les Hauts-de-France, et plus précisément la région dunkerquoise, ne semblent pas faire preuve des mêmes inquiétudes qu'ailleurs à l'idée de voir s'installer sur leur périmètre une nouvelle industrie ;
- **Le projet en lui-même**, qui semble emporter l'adhésion du public.

Diverses contributions, institutionnelles, politiques et associatives, ont également été versées sur la plateforme de concertation, où elles restent visibles ([colidée - Projet d'usine de production de cellules & modules de batteries électriques à Bourbourg \(59\) - Participer \(colidee.com\)](https://colidee.com)). Il s'agit des contributions de :

- La ville de Bourbourg
- La Communauté Urbaine de Dunkerque
- Le Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) Côte d'Opale
- Europe Ecologie Les Verts Nord Pas-de-Calais, EELV Flandre Maritime, le groupe écologiste au Conseil départemental du Nord et la délégation écologiste au Conseil régional des Hauts-de-France
- L'Assemblée de Défense de l'Environnement du Littoral Flandre-Artois (ADELFA)
- France Nature Environnement
- Contribution inter-associations France Nature Environnement (FNE), Solaire en Nord, Droit D'Vélo, association Leforest Environnement, Association Promotion Recherche Environnement Santé Publique (APRES), Union Ecologique Flers et Cuincy Environnement Santé
- Le Grand Port Maritime de Dunkerque
- Le Parti Communiste Français (PCF) Dunkerque Littoral
- L'Association de Défense de l'Environnement ADELE – Maison de la Vie Associative (MVA)

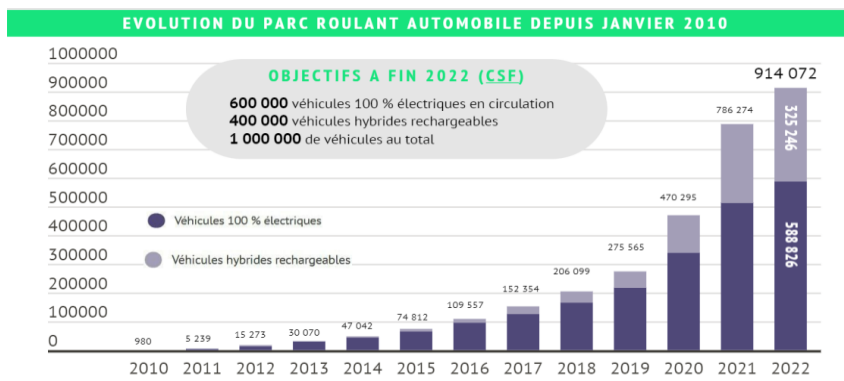
3.2. Enseignements sur l'opportunité du projet

La concertation préalable organisée sous l'égide de la CNDP portait sur l'opportunité du projet VERKOR et devait permettre au public de débattre également de la possibilité de non mise en œuvre du projet, ainsi que des alternatives au projet qui pourraient répondre aux mêmes objectifs.

Il n'existe pas d'alternative au projet, si ce n'est sa non-réalisation : ne pas mettre en œuvre ce projet réduirait l'opportunité pour la France de prendre un rôle de chef de file en Europe sur ce domaine d'avenir avec des répercussions positives sur l'emploi et le développement de nouvelles compétences, ainsi que sur l'attractivité du pays pour construire de nouvelles usines.

A l'occasion de la concertation, le projet d'installation de la gigafactory VERKOR a été très majoritairement perçu comme une opportunité :

- **Au niveau européen et national**, il s'agit d'accélérer, avec l'installation de VERKOR, l'industrialisation de batteries électriques bas-carbone en Europe et de participer à la mutation technologique et écologique de l'industrie automobile mondiale. Pour atteindre l'objectif de neutralité carbone à l'horizon 2050 fixé par l'Accord de Paris, le secteur des transports a été identifié comme un levier majeur par le législateur, faisant de la mobilité électrique un enjeu majeur au service de la transition énergétique. En outre, pour l'Europe, et la France en particulier, il s'agit de maîtriser la chaîne de valeur de production et de recyclage de batteries électriques.



- Au niveau local, l'hypothèse d'installation de l'usine VERKOR est perçue comme **un moyen de renforcer l'importance de l'industrie automobile sur le territoire et la neutralité carbone peut être envisagée comme une opportunité**. En effet, la région se classe 1^e de l'Hexagone en production de véhicules, le secteur de l'automobile étant le 1^{er} employeur industriel sur le territoire : avec 508 564 véhicules produits en 2020, **la production régionale représente presque 40% de la production nationale**. En outre, la création de l'usine de VERKOR **va entraîner la création de nouveaux emplois** nécessitant également la construction de nouveaux logements. Environ 400 logements sont prévus à Bourbourg, commune sur laquelle va s'implanter l'usine, dans les cinq années à venir. Enfin, l'implantation de l'usine, en tant que nouvelle installation industrielle sur le territoire, aura un impact positif sur la fiscalité locale.

Pour autant, le projet VERKOR a soulevé des questionnements, et quelques inquiétudes. Le public s'est ainsi interrogé sur :

- L'état réel d'avancement du projet ;
- Les conditions d'accessibilité de l'usine ;
- La provenance des matières premières ;
- Le recyclage des batteries ;
- Le classement SEVESO de l'usine et ses conséquences pour ses employés et le territoire ;
- Les engagements de VERKOR en matière de sobriété énergétique, et notamment concernant les besoins de ressource en eau ;
- Les besoins et la stratégie mise en place en matière d'emploi ;
- L'action des acteurs du territoire en matière de mobilité électrique.

A tous ces questionnements, les maîtres d'ouvrage apportent, en l'état actuel d'avancement du projet, des réponses dans le point suivant.

3.3. Engagements de VERKOR, de RTE et des parties prenantes

- **L'état réel d'avancement du projet**

A ce stade, l'installation de VERKOR sur le territoire de Bourbourg n'est pas encore actée : comme son nom l'indique, la concertation préalable sous l'égide de la CNDP a lieu à un

moment où les choses sont encore en situation d'être réfléchies. Une enquête publique lui succédera au cours du premier semestre 2023, durant laquelle VERKOR va apporter des éléments précis sur lesquels l'entreprise ne peut encore se positionner. Des études d'impact et de dangers sont également en cours de réalisation, qui feront l'objet d'une réunion publique spécifique afin d'être présentées au public.

L'objectif de VERKOR est néanmoins d'avoir un outil opérationnel à l'horizon 2025.

En 2027, l'objectif est d'être à la production de ces 16 GWh et d'avoir créé 1 000 à 1 500 emplois.

- **Les conditions d'accessibilité de la future usine**

La Communauté Urbaine de Dunkerque souhaite favoriser l'intermodalité et les transports en commun ; elle s'est engagée à desservir cette zone au moyen d'une « *ligne chrono* », c'est-à-dire à grande fréquence.

En outre, la CUD développe un système de transport qui va étendre la gratuité des transports publics 24/24, 7/7, avec des dessertes plus adaptées, mais également un système de transport à la demande pour tenir compte des contraintes de ceux qui travaillent en horaires décalés.

Les modes actifs seront également privilégiés : la zone sera aménagée pour les piétons, les vélos etc.

- **La provenance des matières premières**

VERKOR n'achète pas directement ces matériaux, mais achète des matériaux actifs. Dans sa stratégie d'approvisionnement, VERKOR dispose d'un code d'éthique sur la façon dont les matières premières sont extraites, intégrant également la notion de développement durable, et tenant compte des mécanismes mis en œuvre par les sociétés spécialisées dans l'extraction. Cela fait partie de la stratégie de VERKOR de garantir que les partenaires qui seront les fournisseurs de demain seront en adéquation avec le code de VERKOR.

Certaines exploitations, comme par exemple le lithium, n'ont pas encore démarré. Le matériau le plus tendu en approvisionnement est également le plus utilisé par VERKOR : le nickel. Sur ce sujet, la France ne souhaite pas être dépendante. Certaines solutions sont en train de voir le jour où ces matériaux vont venir d'Europe, du Portugal, voire de France, où on commence à extraire le lithium.

- **Le recyclage des batteries**

La durée de vie réelle d'une batterie est aujourd'hui difficile à estimer. Cependant, les premières études sur le sujet permettent d'affirmer que la question de la durée de vie de la batterie n'est pas celle qui limite l'usage sur le long terme d'un véhicule électrique, davantage soumis dans le temps à des problématiques de carrosserie, par exemple. Il ne s'agit donc pas d'un enjeu réel dans l'industrie de la mobilité électrique.

En revanche, en ce qui concerne le recyclage des déchets générés tout au long du cycle de fabrication, VERKOR lancera des partenariats. La réflexion est en cours pour disposer à proximité immédiate de l'usine de solutions technologiques permettant de réinjecter ces matières premières dans la chaîne de fabrication – une approche rendue possible par le fait que le vecteur d'énergie exploité ne s'échappe pas dans l'environnement. En tout état de cause, la société est soucieuse de rester fidèle à ses valeurs en termes d'impacts.

- **Le classement SEVESO de l'usine et ses conséquences pour ses employés et le territoire**

Le classement SEVESO seuil haut de VERKOR découle des quantités importantes de stockage des matières actives utilisées pour la fabrication de la cathode. Celles-ci sont livrées dans des *big bags* de 800 kg avec une double enveloppe, permettant un conditionnement sous vide. La sécurité des opérateurs est donc assurée par le fait qu'ils ne sont jamais en contact avec ces matières.

Au cours du process, des poussières sont générées, l'air fait l'objet de nombreuses filtrations avant d'être rejeté dans l'atmosphère. Cela permet de récupérer la matière première qui pourrait s'y trouver en suspension. VERKOR a travaillé sur les meilleures technologies possibles afin d'abaisser autant que faire se peut les perspectives de rejets dans l'environnement ; ainsi, la réglementation impose une limite de 5mg/nm³, et VERKOR sera en dessous de 1mg/nm³.

Une étude de dangers est en cours d'élaboration et sera présentée au public avant l'enquête publique. Pour rappel, le site d'implantation a justement été choisi pour ses grandes dimensions, qui permettent une construction à bonne distance des limites de propriétés. Il n'y aura pas de flux qui sortiront.

- **Les engagements de VERKOR en matière de sobriété énergétique, et notamment concernant les besoins de ressource en eau**

En ce qui concerne spécifiquement les besoins en eau, qui ont fait l'objet d'un point de vigilance particulier durant les rendez-vous de la concertation au regard des périodes de pénurie connues par le territoire, il est rappelé que VERKOR n'a pas vocation à être un gros consommateur d'eau, mais que l'usine nécessitera par contre la consommation d'une grande quantité de froid.

Dans la solution de base envisagée par VERKOR, l'eau était utilisée pour le refroidissement avec un besoin estimé à 500 000 m³/an. Depuis et au regard des spécificités du territoire dans ce domaine, une réflexion approfondie a été mise en place, et VERKOR s'est tournée vers une autre technologie pour cette frigorie, en substituant l'air à l'eau. En effet, 70% du temps, la température dans la région est inférieure à 15°C. Economiquement, cette solution, si elle est moins intéressante, reste faisable, et permet ainsi de baisser de plus de 80% la consommation d'eau. Des efforts particuliers ont également été réalisés pour recycler les eaux en interne.

Il s'agit donc d'un investissement important, mais qui aura un véritable impact sur la ressource et qui sera un gage de durabilité pour l'entreprise – dès lors moins impactée en cas de problème de ressource en eau.

- **Les besoins et la stratégie mise en place en matière d'emploi**

VERKOR est une industrie qui travaille dans un environnement propre, et non une industrie lourde. Par essence, ses métiers sont donc ouverts à toutes les catégories.

Les maîtres d'ouvrage ainsi que les acteurs institutionnels du territoire ont pris divers engagements pour soutenir l'emploi sur la zone concernée :

- VERKOR s'engage à recruter les futurs salariés de l'usine majoritairement au niveau local.
- La Région est engagée à hauteur de 60 millions d'euros, aux côtés du Grand Port Maritime de Dunkerque, de la Communauté Urbaine et des différents acteurs, pour soutenir l'implantation de l'usine et contribuer à la création d'emplois sur le territoire.

- Une vaste campagne de formation à de nouveaux métiers (BTS, nouvelles filières universitaires) sera lancée.
- Un plan d'action sera mis en œuvre avec l'aide du Conseil régional dès 2023 afin de préparer au mieux les futurs collaborateurs pour la mise en service en 2025 d'une usine à 90% automatisée.
- La sous-préfecture de Dunkerque, des antennes dunkerquoises de Pôle Emploi (Dunkerque, Grande Synthe et Gravelines) et la Communauté Urbaine de Dunkerque sont mobilisées pour proposer des formations sur des métiers en tension dans le secteur de l'industrie.

- ***L'action des acteurs du territoire en matière de mobilité électrique***

Au cours des différents rendez-vous de la concertation, les acteurs du territoire se sont également prononcés quant à l'action menée en matière de mobilité électrique :

- La CUD travaille actuellement sur la transformation de sa flotte en matière de transports en commun. Si pour partie, elle fonctionne déjà au biogaz, il s'agit de développer la mobilité électrique hydrogène et batterie.
- Concernant l'alimentation en bornes de recharge, la CUD travaille à un schéma directeur d'installation sur l'ensemble du territoire. Actuellement, il s'agit d'établir un diagnostic de l'existant et des besoins. Des bornes ont déjà été installées dans des espaces accessibles au public. Il s'agit cependant de les développer de manière cohérente, sur l'ensemble du territoire, de façon à répondre aux besoins (parfois en recharge lente, parfois pour les véhicules en transit en recharge rapide). Une approbation du schéma directeur est prévu pour 2023, ce qui permettra de déployer l'installation.
- Le terminal conteneur du Grand Port Maritime de Dunkerque réfléchit à passer de moyens thermiques à des moyens électriques, et travaille sur des véhicules.

IV. LES REPONSES DES MAITRES D'OUVRAGE AUX DEMANDES ET RECOMMANDATIONS DES GARANTS

4.1. Liste des recommandations des garants

Le 20 août 2022, les garants de la CNDP, MM. Jean-Luc RENAUD et Jean Raymond WATTIEZ, ont remis leur bilan de la concertation préalable qui a eu lieu du 8 juin 2022 au 22 juillet 2022.

Le bilan des garants peut être téléchargé et/ou consulté dans son intégralité à l'adresse suivante : [Bilan garants VERKOR.pdf \(colidee.com\)](#).

Il comprend notamment une synthèse des enseignements clefs de la concertation, des demandes de précisions et des recommandations à l'attention des maîtres d'ouvrage.

Ces demandes sont les suivantes :

1. Clarifier les informations relatives à l'origine des matières premières et leurs conditions d'extraction.
2. Préciser les objectifs de développement des capacités de production ainsi que de la cible de clientèle.
3. Indiquer dans un délai adéquat, préférentiellement avant l'enquête publique, les tracés retenus parmi les scénarii, pour la desserte ferroviaire et routière du site d'implantation de VERKOR et leurs impacts en termes de flux.
4. Engager un continuum de la participation au-delà de la concertation préalable en organisant dans un premier temps une réunion publique de reddition des comptes permettant aux maîtres d'ouvrage de retranscrire les contributions retenues pour faire évoluer le projet.
5. Maintenir accessible le site de la concertation afin de permettre, à minima, au public d'y consulter le bilan des garants et les réponses apportées à celui-ci par les maîtres d'ouvrage et d'apporter au plus tôt toutes les réponses aux observations émises durant la concertation préalable restées en suspens.
6. Communiquer l'étude de dangers et l'étude d'impact, au plus tôt après la concertation, y compris sous la forme d'une présentation lors d'une réunion publique, et ce avant la tenue de l'enquête publique.
7. Poursuivre les échanges et un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du développement territorial durable tels que la CUD, le GPMD, les services déconcentrés de l'Etat, les autres élus et les associations à travers, par exemple, un comité de suivi.
8. Contribuer en partenariat avec la CUD, le GPMD, la Région, l'Etat et RTE aux réponses à apporter sur le développement du réseau des bornes de recharge des véhicules électriques notamment au sein des immeubles collectifs et la capacité du réseau électrique à y satisfaire, l'accessibilité économique des véhicules électriques et l'opportunité du marché « rétrofit ».

9. Engager ou conforter un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi notamment avec des structures comme l'Université du Littoral Côte d'Opale, Pôle Emploi, la Mission Locale, Entreprendre Ensemble.
10. Participer aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (SPPPI COF).
11. Communiquer sur les retours d'expérience d'autres gigafactories pour apporter des réponses aux interrogations sur les dangers, le risque incendie qui semble potentiellement le plus grave, sa maîtrise et les stratégies d'intervention des pompiers.
12. Expliciter l'intention exprimée par le maître d'ouvrage de mettre en place un système d'information en ligne permettant d'assurer en continu le suivi des indicateurs environnementaux par le public.
13. Préciser l'origine des matières premières ainsi que le processus de traitement du recyclage des batteries en fin de vie.
14. Poursuivre l'information et la réflexion en cours sur la recherche de solutions alternatives sur la gestion de la ressource en eau pour réduire au maximum les prélèvements en raison de la pression qu'elle subit sur le territoire.
15. Conserver la volonté de décarboner le processus de production et approfondir l'hypothèse d'aller plus loin en produisant une partie de l'électricité nécessaire.
16. Proposer de redéfinir le schéma local routier en concertation avec le public, du fait de la saturation du trafic ressentie par ce dernier et les craintes exprimées sur l'accroissement de la circulation des poids lourds une fois l'usine VERKOR en activité.
17. Présenter avant le dépôt de la demande permis de construire, la localisation et la volumétrie finale du bâtiment, son architecture, l'aménagement de ses abords sur son emprise foncière et l'insertion de ce dernier dans le paysage.
18. Créer des supports de communication (véhicule électrique itinérant, usine virtuelle en 3D...) permettant de rendre concret aux yeux du public et notamment de potentiels salariés le visage et le contenu de la future usine.
19. Expliciter la démarche pour créer une usine 5.0 avec des illustrations concrètes afin de permettre une meilleure compréhension du concept devant mettre l'humain au centre et répondre à la contradiction apparente entre digitalisation et création ou maintien d'emplois de production.
20. Communiquer sur les conditions de travail au sein de l'entreprise, le sens donné au travail et les valeurs de l'entreprise VERKOR.
21. Prendre en compte les suggestions exprimées par le public lors des ateliers thématiques concernant les services offerts par l'entreprise à ses futurs salariés sur des aspects comme les mobilités alternatives au véhicule individuel, y compris à l'échelle de la ZGI, la restauration collective, les modes de garde pour les enfants.
22. Préciser la politique d'inclusion du public féminin sur la formation et le recrutement afin de veiller à la parité.
23. Maintenir un effort de transparence sur le montage financier et notamment la part des financements publics.
24. Assurer les retombées économiques induites au-delà des emplois directs, en privilégiant par exemple les entreprises locales pour la construction et un pourcentage des emplois réservé à l'insertion.

Conformément aux engagements pris par VERKOR et RTE dans le cadre de la concertation préalable au projet d'usine de batteries lithium-ion à Bourbourg sous l'égide de la CNDP, les réponses des maîtres d'ouvrage, en l'état actuel d'avancement du projet, sont disponibles ci-dessous.

4.2. Réponses des maîtres d'ouvrage

1. Clarifier les informations relatives à l'origine des matières premières et leurs conditions d'extraction.

Comme il a été précédemment précisé dans ce document, VERKOR souhaite rappeler que **l'usine n'achète pas directement ces matériaux, mais achète des matériaux actifs** (nickel, manganèse, cobalt...). A l'heure actuelle, VERKOR rencontre des fournisseurs et achète du matériel pour produire les anodes et cathodes. Sa préoccupation est de privilégier un circuit d'approvisionnement au plus proche.

Cependant, dans sa stratégie d'approvisionnement, VERKOR dispose d'un code d'éthique sur la façon dont les matières premières sont extraites, intégrant également la notion de développement durable, et tenant compte des mécanismes mis en œuvre par les sociétés spécialisées dans l'extraction.

En conséquence, en octobre 2022, VERKOR a annoncé la signature d'un nouveau partenariat avec OPTEL et BUREAU VERITAS. VERKOR a choisi la solution V-Trace pour un programme de 5 ans visant **à assurer la traçabilité et l'évaluation de la performance en matière de durabilité dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.**

Il s'agit d'une plateforme logistique numérique de pointe, alimentée par les résultats des évaluations des experts de BUREAU VERITAS qui réalisera les audits terrain, y compris celles réalisées sur le terrain par les fournisseurs de composants et de matières premières de LI.

La solution de traçabilité vérifiée apportera à VERKOR **la cartographie détaillée des performances de sa chaîne d'approvisionnement en matière de traçabilité, de durabilité, d'approvisionnement responsable** ainsi que ses niveaux de performance en matière d'empreinte CO2, depuis la mine et jusqu'au pack de batteries.

2. Préciser les objectifs de développement des capacités de production ainsi que de la cible de clientèle.

Comme énoncé dans le dossier de concertation, **le projet prévoit une capacité de stockage des cellules à 16 GWh d'ici à 2025**, ce qui permettra de produire 300 000 voitures. C'est sur ce dimensionnement que repose la concertation préalable qui a été organisée.

Cependant, et selon les demandes des clients et si le contexte y est favorable, d'ici 2028, cette capacité de stockage pourrait au besoin être élargie à 24, puis 32 GWh. Une éventualité qui, s'il est trop tôt pour en parler, nécessiterait la construction de nouveaux bâtiments, avec une nouvelle préparation des sols pour la surface ajoutée.

Le terrain d'implantation du projet pourrait permettre cette extension à hauteur de 32 GWh.

Concernant la cible de clientèle, le premier client de VERKOR, qui est également partie prenante du projet, est RENAULT, pour qui la première livraison de batteries est prévue pour 2025. Cependant, Renault n'est pas et ne sera pas l'unique client de VERKOR. Les échanges commerciaux en cours sont confidentiels à ce stade, mais VERKOR s'engage à relayer toute communication sur ce sujet sur le site de la concertation <https://colidee.com/VERKOR>.

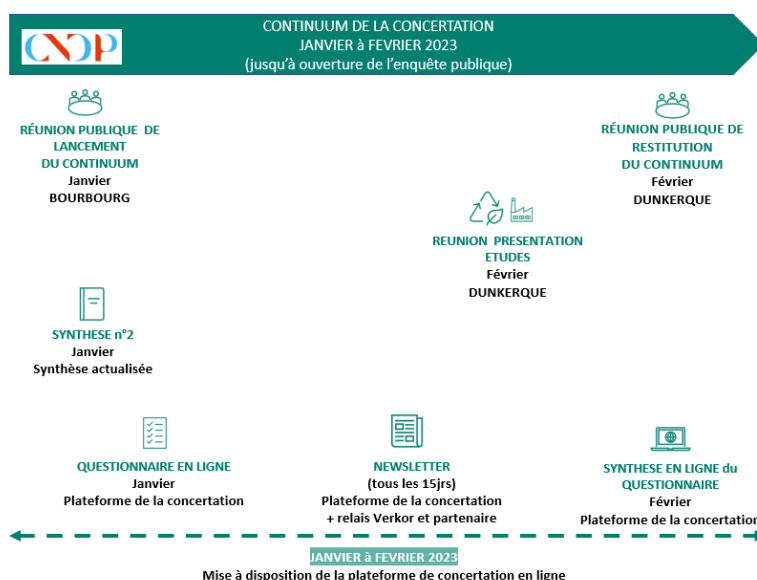
3. *Indiquer dans un délai adéquat, préférentiellement avant l'enquête publique, les tracés retenus parmi les scénarii, pour la desserte ferroviaire et routière du site d'implantation de VERKOR et leurs impacts en termes de flux.*

L'étude d'impact en cours de réalisation apportera toutes les précisions nécessaires quant aux tracés retenus pour la desserte ferroviaire et routière du site d'implantation de VERKOR. VERKOR s'engage à la présenter au public durant la phase de concertation continue, et en tout état de cause avant l'enquête publique.

4. *Engager un continuum de la participation au-delà de la concertation préalable en organisant dans un premier temps une réunion publique de reddition des comptes permettant aux maîtres d'ouvrage de retranscrire les contributions retenues pour faire évoluer le projet.*

VERKOR et RTE s'engagent à organiser un continuum de la concertation qui précédera l'enquête publique et permettra au public de rester informé des avancées du projet.

Celle-ci fera l'objet d'une réflexion avec la CNDP et le garant qui sera désigné. En l'état, le dispositif suivant est étudié :



Parallèlement, VERKOR et RTE réfléchissent à la mise en place d'outils de communication virtuels (newsletter, par exemple, en plus de la plateforme de concertation et des réseaux sociaux) afin de tenir le public informé de toute avancée du projet.

5. *Maintenir accessible le site de la concertation afin de permettre, à minima, au public d'y consulter le bilan des garants et les réponses apportées à celui-ci par les maîtres d'ouvrage et d'apporter au plus tôt toutes les réponses aux observations émises durant la concertation préalable restées en suspens.*

Les maîtres d'ouvrage VERKOR et RTE s'engagent à maintenir la plateforme de concertation accessible à l'adresse suivante : <https://colidee.com/VERKOR>.

L'intégralité des documents propres à la concertation préalable, y compris le bilan des garants et la présente réponse, puis à la concertation continue y sont ou y seront disponibles en libre accès.

6. Communiquer l'étude de dangers et l'étude d'impact, au plus tôt après la concertation, y compris sous la forme d'une présentation lors d'une réunion publique, et ce avant la tenue de l'enquête publique.

VERKOR et RTE s'engagent, dans le cadre de la concertation continue à **organiser une réunion publique**, en amont de l'enquête publique, traitant de l'étude de dangers et de l'étude d'impact, qui seront alors présentées.

7. Poursuivre les échanges et un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs du développement territorial durable tels que la CUD, le GPMD, les services déconcentrés de l'Etat, les autres élus et les associations à travers, par exemple, un comité de suivi.

Un comité appelé COTECH et copiloté par M. TOURMENTE, Sous-Préfet, et M. PAINEAU, co-fondateur de VERKOR, se réunit tous les mois avec l'ensemble des parties prenantes pour poursuivre la collaboration, notamment sur les sujets de la formation, le recrutement, l'attractivité et la communication.

A ce jour, le COTECH s'est réuni à huit reprises.

8. Contribuer en partenariat avec la CUD, le GPMD, la Région, l'Etat et RTE aux réponses à apporter sur le développement du réseau des bornes de recharge des véhicules électriques notamment au sein des immeubles collectifs et la capacité du réseau électrique à y satisfaire, l'accessibilité économique des véhicules électriques et l'opportunité du marché « rétrofit ».

La Communauté Urbaine de Dunkerque lance un groupe de travail, copiloté par la fondation Movin'On, sur les questions de mobilité, au sens large. Celles-ci incluent notamment la thématique du marché « rétrofit ». Une première réunion de travail se tiendra le 7 novembre 2022.

De plus, RTE accompagne les territoires sur différents enjeux dont la mobilité électrique en les éclairant, notamment, à travers plusieurs rapports :

- Dès mai 2019, RTE a publié, en lien avec l'AVERE-France (Association pour le développement de la mobilité électrique), les résultats de l'étude « Les enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique » destinée à éclairer le débat public sur les interactions entre les feuilles de route « énergie » et « mobilité » de la France ;
 - Lien : [Développement du véhicule électrique et système électrique : Une faisabilité sereine et une contribution économique et écologique vertueuse à l'horizon 2035 | RTE \(rte-france.com\)](https://www.rte-france.com/developpement-du-vehicule-electrique-et-systeme-electrique)
- Pour continuer à accompagner le développement exponentiel de la mobilité électrique, Enedis et RTE ont mené conjointement une étude consacrée à l'équipement des autoroutes en infrastructures de recharge nécessaires dans les 15 prochaines années. L'objectif était d'évaluer le dimensionnement des stations de recharge pour les

véhicules légers ainsi que les coûts de raccordement et d'adaptation des réseaux pour permettre d'alimenter ces stations de recharge.

- Lien : [Mobilité électrique et développement des bornes de recharge rapide sur autoroute : les réseaux électriques Enedis et RTE sont prêts | RTE \(rte-france.com\)](#)
- Dans le rapport « Futurs énergétiques 2050 » publié en octobre 2021, RTE a pris en compte, dans les trajectoires de consommation étudiées, différentes hypothèses quant à la dynamique de développement de l'électromobilité routière .
 - Lien : [Futurs énergétiques 2050 : les scénarios de mix de production à l'étude permettant d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 | RTE \(rte-france.com\)](#)

9. Engager ou conforter un travail collaboratif avec l'ensemble des acteurs de la formation et de l'emploi notamment avec des structures comme l'Université du Littoral Côte d'Opale, Pôle Emploi, la Mission Locale, Entreprendre Ensemble.

Un premier projet de formation, appelé Electro'Mob, a été soumis à subvention.

Il est élargi à la région des Haut-de-France et intègre d'autres acteurs industriels tels que Renault, Stellantis, Toyota et ACC.

10. Participer aux travaux du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre (SPPPI COF).

VERKOR est d'ores et déjà intégré au Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre et participera de plus en plus au fur et à mesure de sa présence dans le territoire aux différentes animations et débats proposés.

Une réunion d'échange sur les risques industriels a ainsi été organisée le 13 octobre 2022, avec la participation de VERKOR.

11. Communiquer sur les retours d'expérience d'autres gigafactories pour apporter des réponses aux interrogations sur les dangers, le risque incendie qui semble potentiellement le plus grave, sa maîtrise et les stratégies d'intervention des pompiers.

Il n'appartient pas à VERKOR de communiquer sur les autres dossiers des gigafactories.

En revanche, au cours de l'instruction, de nombreux points ont été évoqués par les services de l'Etat par rapport à l'expérience acquise dans le cadre de l'instruction des 2 autres gigafactories françaises.

Concernant plus particulièrement le projet de gigafactory ENVISION, un avis de l'autorité environnementale a été rendu public ; il est disponible à l'adresse suivante : [création de quatre unités de production de modules de batteries électriques sur les communes de Cuincy, Lambres-Lez-Douai\(59\) et Brebières \(62\) \(developpement-durable.gouv.fr\)](#).

12. Expliciter l'intention exprimée par le maître d'ouvrage de mettre en place un système d'information en ligne permettant d'assurer en continu le suivi des indicateurs environnementaux par le public.

Lorsque cela s'avère techniquement possible, **VERKOR souhaite mettre en place un système de mesure en ligne pour la surveillance de ces rejets** (concernant les composés organiques volatiles par exemple). Dans ce contexte, le terme « en ligne » signifie que les rejets seront mesurés en continu et accessibles à chaque instant aux équipes opérationnelles.

Dans le cadre de l'information du public *via* le Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions Industrielles Côte d'Opale Flandre, dans une logique de transparence quant au respect de l'arrêté préfectoral, VERKOR propose de partager ces résultats avec le public.

13. Préciser l'origine des matières premières ainsi que le processus de traitement du recyclage des batteries en fin de vie.

Comme précisé précédemment, VERKOR souhaite rappeler que l'usine n'achète pas directement ces matériaux, mais achète des matériaux actifs (nickel, manganèse, cobalt...). A l'heure actuelle, VERKOR achète du matériel pour produire les anodes et cathodes, et rencontre des fournisseurs. Sa préoccupation est de privilégier un circuit d'approvisionnement au plus proche. En octobre 2022, VERKOR a annoncé la signature d'un nouveau partenariat avec OPTEL et BUREAU VERITAS. VERKOR a choisi la solution V-Trace pour un programme de 5 ans visant à assurer la traçabilité et l'évaluation de la performance en matière de durabilité dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Concernant plus spécifiquement le processus de traitement du recyclage des batteries en fin de vie : pour des raisons stratégiques, économiques et environnementales, **VERKOR a pour ambition d'extraire le maximum de valeur de ses déchets de production**. Le meilleur moyen d'aboutir à cela réside dans la capacité à conserver les matériaux en boucle fermée, et donc de prendre pleinement part au recyclage de ces rebuts et à leur réintégration dans la fabrication de matière active, qui sera elle-même utilisée dans la fabrication de cellules.

Pour ce faire, un consortium de 3 entreprises dont VERKOR et 2 laboratoires publics académiques a été formé afin de couvrir, à travers un projet innovant, l'ensemble de la boucle de valorisation des *scraps* de production provenant de la fabrication des batteries lithium-ion. **Le projet propose de construire en 4 ans une unité industrielle de recyclage des rebuts de production et de réincorporation des métaux dans la chaîne de valeur** via un procédé CO2 sourcé. Cette solution bénéficiera des dernières avancées dans le pré-traitement et l'extraction des composants métalliques des intermédiaires de production et pourra être applicable à diverses typologies de batteries **avec une efficacité de recyclage de 90%**.

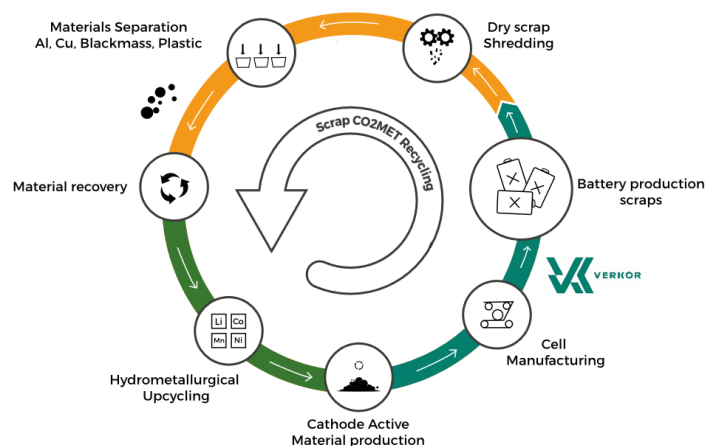


Figure 1 - Schéma de principe du projet et identification des étapes du procédé de traitement

La solution innovante apportée par le projet ainsi que les connaissances les plus récentes en matière d'éco-chimie séparative, de développement et optimisation de procédé et de mise en œuvre de la solution à échelle pilote et industrielle seront exploitées.

14. Poursuivre l'information et la réflexion en cours sur la recherche de solutions alternatives sur la gestion de la ressource en eau pour réduire au maximum les prélèvements en raison de la pression qu'elle subit sur le territoire.

Dans le cadre de l'instruction amont de sa demande d'autorisation environnementale, VERKOR a déjà fait des choix techniques qui permettent de **réduire de plus de 80% son prélèvement dans le réseau d'eau industrielle**.

En effet, dans la solution de base envisagée, l'eau était utilisée pour le refroidissement de l'air avec un besoin estimé à 500 000 m³/an. Depuis et au regard des spécificités du territoire dans ce domaine, une réflexion approfondie a été mise en place, et VERKOR s'est tournée vers une autre technologie pour cette frigorifierie, en substituant l'air à l'eau. En effet, 70% du temps, la température dans la région est inférieure à 15°C. Economiquement, cette solution, si elle est moins intéressante, reste faisable, et permet ainsi de baisser de plus de 80% la consommation d'eau. Il s'agit donc d'un investissement important, mais qui aura un véritable impact sur la ressource et qui sera un gage de durabilité pour l'entreprise – dès lors moins impactée en cas de problème de ressource en eau.

De plus, une étude technique est en cours pour évaluer la faisabilité de **réutiliser les eaux usées traitées du voisin industriel de VERKOR**, ce qui permettrait d'avoir une gigafactory fonctionnant sans aucun prélèvement d'eau (hors usage sanitaire). Les résultats sont attendus en fin d'année 2022.

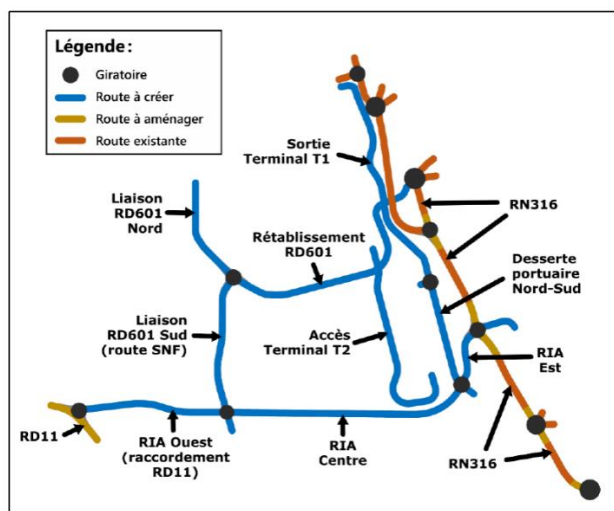
15. Conserver la volonté de décarboner le processus de production et approfondir l'hypothèse d'aller plus loin en produisant une partie de l'électricité nécessaire.

Le projet de gigafactory embarque ces objectifs avec la ferme intention de bénéficier de la fourniture de chaleur fatale (très faible impact CO₂) par les industriels locaux en émettant, tout comme en ayant un programme très ambitieux de production d'électricité photovoltaïque grâce à la surface de toiture qui sera utilisée en autoconsommation. Il est ainsi estimé qu'une puissance de 7,5 MWc pourrait être installée, ce qui permettra de couvrir en autoconsommation environ 3% du besoin de VERKOR.

16. Proposer de redéfinir le schéma local routier en concertation avec le public, du fait de la saturation du trafic ressentie par ce dernier et les craintes exprimées sur l'accroissement de la circulation des poids lourds une fois l'usine VERKOR en activité.

Le Grand Port Maritime de Dunkerque projette la création de nouveaux accès à la ZGI. Ces accès ont fait l'objet d'une étude détaillée dans le dossier de demande d'aménagement de la ZGI.

Aussi dans le cadre du projet CAP2020 qui vise l'extension du port de Dunkerque, des aménagements et créations de voiries sont également prévus comme présenté de manière schématique sur la figure ci-dessous :



Carte schématique des voiries prévues dans le cadre du projet CAP2020

A ce jour, l'état d'avancement et prévisionnel d'aménagement des futures voiries communiqué par le GPMD est le suivant :

- la liaison Nord-Sud au sein de la ZGI est une piste carrossable ;
- les travaux de création des voiries dans le cadre du projet CAP2020 commenceront après l'obtention de l'arrêté, soit aux environs de la fin du premier trimestre 2023. Les voiries devraient être fonctionnelles début 2025 ;
- les voiries ZGI2 sont encore à stabiliser, les études sont en cours. Le démarrage des travaux pourrait être envisagé début 2025, mais leur mise en service est dépendante de la commercialisation de la ZGI2 ;
- afin de faciliter les échanges routiers entre la RD11 et la RD17, le carrefour entre la RD11 et la RD17 a été redimensionné en créant un îlot directionnel sur la RD17 tout en l'élargissant.

17. Présenter avant le dépôt de la demande permis de construire, la localisation et la volumétrie finale du bâtiment, son architecture, l'aménagement de ses abords sur son emprise foncière et l'insertion de ce dernier dans le paysage.

VERKOR s'engage, durant la concertation continue et avant la phase d'enquête publique, à communiquer avec le public sur le contenu de la notice paysagère (architecture du bâtiment, vues 3D, etc...) dans les mêmes conditions que ce qui sera fait pour la communication anticipée des résultats des études de dangers et d'impact.

18. Créer des supports de communication (véhicule électrique itinérant, usine virtuelle en 3D...) permettant de rendre concret aux yeux du public et notamment de potentiels salariés le visage et le contenu de la future usine.

Un groupe de travail emploi/formation/compétence/attractivité a été créé. Il est piloté sous l'égide du Sous-Préfet, et se réunit mensuellement.

Il est notamment prévu de renforcer les actions de communication pour la mise en visibilité de la future usine et de son activité auprès des futurs employés.

19. Expliciter la démarche pour créer une usine 5.0 avec des illustrations concrètes afin de permettre une meilleure compréhension du concept devant mettre l'humain au centre et répondre à la contradiction apparente entre digitalisation et création ou maintien d'emplois de production.

Selon VERKOR, il n'existe pas d'opposition entre digitalisation et emploi. En effet, cette dimension digitalisation sous-tend le projet et fait partie de sa raison d'être, permettant l'existence même du projet et donc des emplois directs. Ce n'est pas une option en tant que telle, c'est une partie intégrante et indissociable du projet. Sans elle il n'y aurait pas de projet et donc, pas d'emploi.

20. Communiquer sur les conditions de travail au sein de l'entreprise, le sens donné au travail et les valeurs de l'entreprise VERKOR.

VERKOR travaille sur la formalisation et la rédaction d'une charte ESG (qui se positionne sur des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance), précisant en outre les conditions de travail et les valeurs de l'entreprise. Celle-ci met notamment en évidence que : « *We believe in people creating positive impact. We are resource-conscious and put stewardship and ethics first throughout the value chain. Our talented team is dynamic and diverse, sharing the values that are driving us and a creative spirit that will make us move mountains.* » [Nous croyons que ce sont les personnes qui créent un impact positif. Nous sommes soucieux des ressources et accordons la priorité à leur ménagement et à l'éthique tout au long de la chaîne de valeur. Notre équipe de talents est dynamique, diversifiée, et partage à la fois les valeurs qui nous animent et un esprit créatif qui nous fera déplacer des montagnes.]

Ces valeurs, détaillées dans la charte, s'expriment en termes de :

1) Conditions de travail - VERKOR liste une série d'engagements pris pour veiller à la mise en place et au maintien d'un environnement de travail sûr et sain :

→ *Santé et bien-être*

Alors que les gigafactories se mettent en place en Europe, l'accès aux talents sera clé dans le succès de VERKOR. Par conséquent, il est du devoir de l'entreprise de prendre soin de sa communauté.

- Maintenir et optimiser les conditions de travail chez VERKOR et ses clients.
- Promouvoir la flexibilité pour permettre à chaque employé d'adapter ses conditions de travail à son propre rythme
- Respecter l'espace personnel de chacun, et veiller à ce qu'il n'y ait pas de comportement intrusif
- Veiller à limiter les nuisances sonores dans l'espace de travail pour respecter la concentration de chacun
- Veiller à ce que les projets répondent le mieux possible aux attentes des salariés
- Respecter et préserver l'intégrité physique et mentale et la dignité de chaque employé
- Être vigilant et proactif face au harcèlement, à l'isolement et au surmenage
- Promouvoir le sport et l'exercice physique

→ *Risques industriels*

VERKOR installe et sélectionne les meilleures technologies existantes : la volonté de l'entreprise est de surveiller ses risques industriels et de limiter au maximum leur impact sur la sécurité, l'environnement et la continuité des activités.

- Systèmes de détection d'incendie et d'extinction automatique à haute sensibilité pour tous les locaux
- Systèmes de détection automatique des anomalies de température, isolation et refroidissement des cellules dans les zones de formation
- Détections incendie/toxique/anoxique

- Maintenance préventive des installations
- Organisation opérationnelle en cas d'urgence et conjointement avec les services de secours
- Traitement et surveillance des rejets aux niveaux les plus stricts
- Audit régulier par des organismes indépendants et des assureurs

→ *Risques chimiques*

L'ADN de l'entreprise est de proposer les meilleures solutions de stockage d'énergie d'un point de vue industriel et environnemental, c'est pourquoi l'équipe de VERKOR cherche constamment à limiter l'utilisation de produits chimiques dangereux.

- Suivre et anticiper les évolutions réglementaires
- Automatiser les processus et utiliser des boucles fermées pour éviter tout contact avec les produits dangereux
- Étudier les processus de R&D en utilisant des produits chimiques moins dangereux pour les futurs produits (en vue de la substitution de toutes les substances CMR, c'est-à-dire cancérigènes et/ou mutagènes et/ou toxiques)
- Contrôler l'exposition des employés pour limiter les risques chimiques

→ *Culture de la sécurité*

Pour atteindre ses objectifs ambitieux de manière efficace et sûre, l'entreprise s'appuie sur une culture de la sécurité qui favorise et garantit la prévention, et qui doit être nourrie par tous les apports de sa communauté grâce à un processus participatif.

- Communication renforcée (la sécurité d'abord) : formation dès le premier jour
- Formation pour tous les managers
- Sécurité intégrée dans les sujets d'équipe (réunion, tableaux de bord)
- Digitalisation pour favoriser le management visuel (réalité augmentée, accès aux consignes par QR code, détection automatique du port des EPI)
- Système de collecte, de traitement et de remontée d'informations sur les presque accidents et les situations dangereuses (remontée des équipes à la hiérarchie).
- Taux élevé de salariés formés en tant que sauveteur secouriste du travail (SST)

2) **Culture d'entreprise – VERKOR décline également les piliers qui permettent à l'entreprise de mettre et garder « l'humain au centre » dans son activité :**

→ *Dimension humaine*

L'ambition de VERKOR n'est pas d'être le producteur de batteries le plus important en volume, mais le plus performant, et ce pas seulement sur le plan environnemental, en termes de compétitivité ou de sécurité, mais aussi dans la manière dont l'entreprise traite ses employés et parties prenantes, en mettant clairement l'accent sur la gouvernance, la diversité, l'engagement et l'impact économique.

- Encourager l'engagement en faveur du progrès
- Définir le champ de travail de tous les employés pour les aider à s'épanouir
- Considérer les talents comme un avantage concurrentiel
- Utiliser l'information et la consultation pour associer l'équipe au développement de l'entreprise
- Analyser l'impact de l'entreprise

→ *Gouvernance et éthique*

Pour VERKOR, la gouvernance et l'éthique vont bien au-delà de la conformité : la vision de l'entreprise est d'impulser une culture d'authenticité et de transparence à l'intérieur et l'extérieur de ses frontières.

- Associer les représentants de l'équipe à la définition de la stratégie et à la prise de décision en les faisant participer aux organes de direction de l'entreprise

- Responsabiliser les membres de l'équipe et leur donner de l'autonomie, en appliquant les principes de subsidiarité, les dirigeants étant disponibles pour guider, encadrer et soutenir
- Atteindre les normes les plus élevées en matière de principes financiers et éthiques et effectuer des audits réguliers.
- Mettre en place une structure où les membres de l'équipe et les parties prenantes peuvent facilement faire remonter les problèmes lorsqu'ils constatent que les règles ne sont pas respectées

→ *Diversité, équité et inclusion*

L'équipe de VERKOR est internationale et diversifiée depuis sa constitution, et cette diversité est un facteur clé de succès pour l'entreprise.

- Respecter les valeurs et comportements promus au sein de l'équipe afin ceux-ci ne soient pas seulement affichés sur les murs mais appliqués dans tout ce que l'entreprise et ses représentants font
- A tous les niveaux de l'organisation, s'assurer que VERKOR puisse bénéficier pleinement de toute la valeur de la diversité, avec une attention particulière lors de l'embauche
- Établir des barèmes de rémunération transparents et évaluer régulièrement leur fiabilité
- Traiter tout le monde de manière égale, avec respect et bienveillance, à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation
- Veiller à la tolérance zéro envers toute forme de discrimination
- Être proactif dans l'inclusion des minorités / personnes défavorisées (en collaboration avec les autorités locales)

→ *Engagement des parties prenantes et valeur partagée*

VERKOR opère dans un vaste écosystème qui comprend clients, partenaires techniques, fournisseurs, institutions et communautés. À chaque étape de son développement, l'entreprise veut s'assurer que des objectifs convergents sont recherchés et que de la valeur est créée pour VERKOR et ses parties prenantes.

- Rencontrer régulièrement les principales parties prenantes et mettre en place des panels d'engagement des parties prenantes pour les grands projets
- Communiquer de manière transparente et honnête avec les parties prenantes et les employés, même sur des sujets difficiles
- Établir un registre communautaire pour recevoir et faciliter la résolution des préoccupations liées au fonctionnement de l'usine VERKOR
- Créer de la valeur pour l'entreprise et ses communautés, en intégrant cette approche à la rentabilité et à la position concurrentielle de l'entreprise

21. Prendre en compte les suggestions exprimées par le public lors des ateliers thématiques concernant les services offerts par l'entreprise à ses futurs salariés sur des aspects comme les mobilités alternatives au véhicule individuel, y compris à l'échelle de la ZGI, la restauration collective, les modes de garde pour les enfants.

Des solutions de mobilité multimodale, basées sur les mobilités douces (vélo, trottinette, véhicules légers électrifiés), sont en cours de définition à l'échelle de la Communauté Urbaine de Dunkerque pour les déplacements sur les derniers kilomètres desservant des zones d'activités. Ces solutions permettront à la fois de minimiser l'impact carbone des flux de transport générés par l'activité de la gigafactory, et de réduire les besoins en stationnement sur le site.

En particulier, la CUD et ses partenaires (GPMD, CCI, industriels) travaillent sur différents leviers pour favoriser les déplacements domicile-travail par des modes alternatifs à savoir :

- le logement pour qu'il permette une installation des salariés au plus près des axes de transport collectif ;
- la desserte régulière par bus en amenant une ligne CHRONO dans la ZGI assurant une bonne connexion avec le centre d'agglomération et les gares TER de l'agglomération, complétée, pour les modes actifs, par l'aménagement de trottoirs et voies vertes sur les voies routières industrielles afin d'accéder en toute sécurité aux sites industriels de et vers les arrêts de bus ;
- l'amélioration de l'offre de transport en commun pour les travailleurs postés avec l'extension du transport en commun dans la CUD et sa gratuité 24h/24 et 7j/7, complété par du transport à la demande entre 20h et 6h ;
- la desserte en modes actifs des zones industrielles en créant des liaisons de et vers les communes de l'agglomération via les grands axes que sont les véloroutes ;
- la mutualisation des parcs de stationnement au sein de la ZGI ;
- l'accompagnement des entreprises dans l'élaboration de leurs plans de mobilité pour encourager l'usage des modes actifs et le covoiturage. Cet accompagnement doit aussi favoriser des plans de mobilité inter-entreprises (ex : CLAREBOUT / VERKOR) qui prévoient des horaires de changement de poste décalés, ce qui permettra d'optimiser le transport à la demande et le dimensionnement de parcs de stationnement mutualisés.

En outre, un groupe de travail sera lancé par la CUD et la fondation Movin'on le 7 novembre 2022, dont le mandat est d'avoir une réflexion globale incluant une réflexion sur les structures existantes présentant des similarités à Dunkerque pour référencer les meilleures pratiques existantes et les adapter au territoire – notamment sur le sujet mobilité Est-Ouest, Dunkerque-Bourbourg.

Concernant les autres aspects évoqués, ils feront partie d'une politique de ressources humaines qui sera définie dans un second temps.

22. Préciser la politique d'inclusion du public féminin sur la formation et le recrutement afin de veiller à la parité.

Comme évoqué dans la question n° 20, au point « Diversité, équité et inclusion » proposé dans la charte ESG dont VERKOR entend se doter, la dimension inclusive est un des piliers de l'identité et de la compétitivité de l'entreprise. Cela implique notamment une attention à la parité des sexes, par une tolérance zéro à l'égard de la discrimination sous toutes ses formes dès le recrutement et une valorisation des compétences au-delà des caractéristiques physiques des personnes (grâce à des barèmes de rémunération transparents par exemple).

Cette attention se concrétisera en particulier dans une démarche proactive d'inclusion des femmes dans l'entreprise adaptée à la réalité du territoire du dunkerquois. Cette démarche est encore en cours de réflexion avec les autorités locales.

23. Maintenir un effort de transparence sur le montage financier et notamment la part des financements publics.

Le dossier de concertation mis à la disposition du public apporte depuis le 10 juin 2022 des précisions quant aux ordres de grandeur de la répartition dette/investissement/aide publique du projet.

VERKOR s'engage à communiquer publiquement les montants d'engagement public officiels d'ici la fin de l'année 2022.

24. Assurer les retombées économiques induites au-delà des emplois directs, en privilégiant par exemple les entreprises locales pour la construction et un pourcentage des emplois réservé à l'insertion.

VERKOR, au travers du contrat qui sera passé avec son contractant général, disposera d'un droit de regard et de contrôle sur les appels d'offres relatifs à la sous-traitance de la construction, ce qui permettra de s'assurer de la présence à ce stade des entreprises locales.

En ce qui concerne l'insertion, VERKOR souligne dans son projet de charte ESG son ambition de favoriser l'emploi local, l'inclusion des minorités et de lutter activement contre toute forme de discrimination. Cela permet de fait de respecter l'engagement d'impact carbone réduit de l'entreprise et va dans le sens de son souci de mettre l'humain au cœur de son fonctionnement. Des échanges sont en cours avec les autorités locales pour travailler à la mise en place d'un dispositif adapté aux besoins et à la réalité du territoire.

V. CONCLUSION DES MAÎTRES D'OUVRAGE

Les maîtres d'ouvrage VERKOR et RTE estiment que la concertation préalable menée sur le territoire du projet d'installation de l'usine VERKOR du 10 juin au 22 juillet 2022 s'est déroulée de façon satisfaisante :

- La population a été correctement informée du projet, désormais connu d'elle, et de la tenue de la concertation préalable ;
- Les différentes parties prenantes, et notamment la Communauté Urbaine de Dunkerque, le Grand Port Maritime de Dunkerque ainsi que les communes du périmètre du projet, ont manifesté leur soutien et se sont engagées en matière de mobilité, de formation et d'emploi ;
- Le public, dans sa grande majorité, s'est révélé favorable au projet ;
- Les contributions des parties prenantes, associations et citoyens ont été prises en compte et permettent aujourd'hui d'enrichir le projet, notamment en matière d'implantation et de gestion des ressources (par exemple, les besoins en eau de VERKOR ont été très largement diminués, VERKOR s'étant tourné vers d'autres technologies).

Confortés dans leur volonté de poursuivre le projet, les maîtres d'ouvrage entendent cependant répondre aux attentes des garants de la CDNP et plus largement, du public, en matière de transparence et d'information sur les évolutions du projet.

VERKOR et RTE vont donc continuer d'informer le public et de répondre à ses questions, sous l'égide d'un garant qui sera nommé par la Commission Nationale du Débat Public. Durant cette période et avant l'enquête publique qui lui succédera, différentes études, dont les études d'impact et de dangers, feront l'objet d'une communication auprès du public.

A l'issue de ces études et de l'enquête publique, les autorisations préfectorales pourront être données et permettront de démarrer les travaux.